Patrice DELATRE
Président de la Commission Régionale d'Arbitrage
1 rue du Bouvier 76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER
06 89 51 30 08
patrice.delatre@gmail.com

Oissel, le 2 novembre 2026

Mesdames et Messieurs les
Présidents des clubs normands

Objet : détection et inscription de nouveaux arbitres pour la saison 2026

Madame, Monsieur,

L'organisation de la saison 2027 (dates, stage, calendrier etc…) se met en place doucement. L'organisation de l'arbitrage pour les épreuves en est un des éléments.

La formation obligatoire pour les arbitres (nouveaux et anciens) se déroulera sur une des dates suivantes : 9 janvier 2027 de 8h30 à 17h00 au centre sportif POM'S à Deauville le 16 janvier 2027 à Gonfreville l'Orcher de 8h30 à 17h00

Ces formations sont prises en charge par la ligue (formation ,repas)Les frais de déplacements par le club .

Les modalités de celles – ci seront reprécisées dès la fin des inscriptions prévue le 15 décembre 2025 (Fiche de préinscription jointe).
Peuvent postuler à cette formation des licenciés des deux sexes, ayant pratiqué ou non et âgés au minimum de 15 ans. Pour les mineurs, les missions d'arbitrage font l'objet de quelques spécificités de tutorat, d'accompagnement et de missions. Pour les jeunes arbitres et autres postulants, une formation sur le terrain viendra compléter cette formation initiale afin de les aguerrir sur les premières épreuves.
La CRA recrute en priorité des femmes (parité et des jeunes)
Attention certains clubs doivent absolument proposer des arbitres car ils sont pénalisables en fonction des adultes inscrits dans le club. Ils ont été prévenus. Un courrier a déjà été envoyé au club.
Les nouveaux clubs affiliés ne sont pas concernés par cette obligation.

Les nouveaux arbitres seront intégrés dans chaque équipe et pour chaque épreuve, aidés, épaulés par l'arbitre principal, adjoint ou des arbitres expérimentés.
Ils devront être capables d'assurer toutes les missions d'arbitrage possibles en fonction du format de l'épreuve (monter sur une moto, sur un bateau, faire du vélo…)
Une journée d'arbitrage peut débuter à 6h00 et se terminer vers 21h00…

Les arbitres auront l'obligation d'arbitrer au minimum 2 manifestations, choix possible pendant la saison. Ce minimum fait d'ailleurs partie de la formation pratique sur le terrain et permet d'œuvrer sur les différents types d'épreuves et à des postes différents.
J'invite chaque nouvelle arbitre à prendre connaissance du règlement intérieur de la CRA avant de s'engager.
Un engagement écrit est à signer. Les modalités sur le prêt de matériel et les frais engagés y seront mentionnés (si abandon remboursement des frais de formation a, restitution du matériel…)

Pour certains clubs vous devez être en conformité avec le règlement intérieur « arbitrage » de la ligue.

Attention : Les inscriptions ne seront validées que sur présentation d'une licence ou adhésion à un club affilié à la FFTRI.
Les membres de la CRA se réservent le droit de ne pas retenir certaines candidatures pour des raisons d'organisation (accueil limité) ou d'équité entre clubs (trop d'arbitres dans un club pénalise la présence d'arbitre dans un autre…). Vous recevrez dans ce cas une information motivée.
Les candidatures doivent parvenir à la ligue avant le 15 décembre 2026 pour permettre l'organisation des formations.
Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à m'interroger par le moyen de votre choix.

Dans l'attente de vous lire et de recevoir les fiches d'inscription ,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la CRA NORMANDIE,
Patrice DELATRE
Téléphone : 06 89 51 30 08
Mail : patrice.delatre@gmail.com

Fiche d'inscription à renseigner très précisément et à renvoyer à la ligue soit par courrier postal ou par mail : ligue1920@orange.fr ou patrice.delatre@gmail.com

Documents et renseignements nécessaires lors de l'inscription, à envoyer avant le 15 décembre 2026, date limite des inscriptions.

Nom et Prénom :

Nom du club :

Licence N° et Type :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse mail :

N° tel :

Possibilité de se déplacer en autonomie oui /non

Nombre d'années de pratique (club ou association) :

Pour des raisons d'intendance, de commande de matériel (pris en charge par la ligue, sous conditions) :
Taille pour un polo :
Taille pour la veste d'arbitre :
Taille pour les gants :
Casquette ligue :
Taille Veste de pluie Ligue (à commander 18 euros de participation)

Pour info, la ligue en accord avec la CRA prendra en charge après 2 saisons la somme de50 € (si besoin) et en une seule fois pour l'achat d'un casque moto homologué, acheté chez notre partenaire officiel.

Cette aide se fera sur demande à l'issue de la formation et après accord du président de la CRA.